

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 19 septembre 2018

N° CS18-3134- 339

**CIRCULAIRE D'INSCRIPTION
CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES CADRES DE SANTE
DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE
ANNEE 2018**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise un concours interne pour l'accès au corps des cadres de santé du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie en vue de pourvoir 4 postes.

CONDITIONS

Les candidats à ce concours doivent, au 18 octobre 2018, date de clôture des inscriptions :

- appartenir à l'un des corps suivants : infirmiers diplômés d'Etat, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, puéricultrices, techniciens de laboratoire, manipulateurs en électroradiologie, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, diététiciens, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, préparateurs en pharmacie relevant du statut particulier des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;
- justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans leur corps ;
- être titulaires de l'un des diplômes suivants : diplôme de cadre de la santé, certificat de moniteur cadre d'ergothérapie, certificat de cadre infirmier, certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier surveillant, certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier moniteur, certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier cadre de santé publique, certificat de cadre infirmier de secteur psychiatrique, certificat de moniteur de formation professionnelle du personnel soignant de secteur psychiatrique, certificat de cadre de laboratoire d'analyses de biologie médicale, certificat de moniteur cadre manipulateur d'électroradiologie, certificat de cadre manipulateur d'électroradiologie médicale, certificat de masseur kinésithérapeute moniteur, certificat de moniteur cadre de masso-kinésithérapie.

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **18 octobre 2018 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWE, porte n° 2, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (section concours) les après-midi entre 12h15 et 16h

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **18 octobre 2018 à minuit**)

Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 18 OCTOBRE 2018 à 16H00

DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

FICHE D'INSCRIPTION
CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS
DES CADRES DE SANTE DU CADRE DES PERSONNELS
PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE - ANNEE 2018

CLOTURE DES INSCRIPTIONS
LE 18 OCTOBRE 2018 à 16 H 00

MODALITE DE DEPOT

Cette demande d'inscription dûment remplie et signée devra être :

1° retournée à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie - Service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale – B.P. M2 – 98849 Nouméa cedex,

ou

2° déposée à la section concours – rez-de-chaussée - porte n° 2 - de l'Immeuble Jacques IEKAWÉ 18, avenue Paul Doumer, Nouméa.

NB : il vous appartient d'informer votre hiérarchie de votre inscription à ce concours.

PIECES A FOURNIR

- 2 enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat,
- une photocopie du diplôme exigé pour concourir,
- un curriculum vitae,
- un dossier professionnel en 5 exemplaires (contenu et présentation en annexe).

RENSEIGNEMENTS

<p><input type="radio"/> M <input type="radio"/> Mme</p> <p>Nom d'usage :</p> <p>Nom de naissance :</p> <p>Prénom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Lieu de naissance :</p> <p>N° CAFAT :</p> <p><u>Lieu de domicile habituel :</u> n° rue</p> <p>Commune :</p> <p><u>Adresse postale :</u> B.P. :code postal :</p> <p>Tél. : Fax :</p> <p>E-Mail :</p> <p>Je souhaite recevoir à cette adresse e-mail ma convocation pour les épreuves écrites : <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non (si oui ne fournir qu'1 seule enveloppe timbrée)</p>	<p><u>Activité professionnelle :</u></p> <p>Employeur :</p> <p>Grade actuel :</p> <p>Depuis le :</p> <p><u>Adresse du service :</u></p> <p>B.P. :code postal :</p> <p>Tél :</p> <p>Mail :</p> <p>Position à la date de clôture des inscriptions :</p> <p><input type="checkbox"/> en activité</p> <p><input type="checkbox"/> congé longue durée ou longue maladie</p> <p><input type="checkbox"/> autres (à préciser) :</p>
<p>➤ Personne en situation de handicap <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non</p>	
<p>Je reconnais avoir été averti :</p> <p>- qu'en cas de réussite au concours, ma nomination ne pourra être prononcée que si je remplis les conditions statutaires exigées pour me présenter à ce concours</p> <p>- que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours</p>	<p><i>Signature du candidat</i></p>

[Signature]

RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE
Concours interne ouvert à compter du 19 novembre 2018 - Cadre de santé – Personnels paramédicaux de NC

NOM - PRENOM :

EMPLOYEUR :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.50 - section concours.



MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

EPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU CORPS DES CADRES DE SANTE

	Coefficient	Durées
I - Epreuve d'admission		
1) Dossier	1	
2) Entretien ayant pour base le dossier déposé par le candidat et portant sur des thèmes tels que l'expérience professionnelle acquise, les formations continues réalisées, le projet professionnel du candidat.	1	40 minutes (dont 10 d'exposé par le candidat)

Cette épreuve est organisée lorsque le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes ouverts au concours.

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

CONTENU DU DOSSIER ET REGLES DE PRESENTATION

Le dossier doit contenir la présentation du parcours professionnel retraçant les expériences professionnelles et les compétences acquises ainsi que le projet professionnel envisagé dans le cadre de la candidature au concours.

Doit figurer en annexe une copie :

- du curriculum vitae ;
- du ou des diplômes obtenus ;
- des attestations de formation en lien avec les fonctions dévolues au corps postulé ;
- des attestations de travail justifiant le parcours professionnel.

Sur la forme, le dossier doit être dactylographié en police Times New Roman taille 12, interligne simple sur papier blanc de format 21 x 29,7 cm.

La dimension des marges est la suivante :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm

Il ne doit y avoir aucun retrait en début de paragraphe.

**CADRE DE SANTE DU CADRE DES PERSONNELS PARAMEDICAUX
DE NOUVELLE-CALEDONIE**

Catégorie A

Fonctions :

- encadre des équipes dans les pôles d'activité clinique et médico-technique des établissements et leurs structures internes
- remplit des missions communes à plusieurs structures internes de pôles d'activité clinique ou pôles d'activité médico-technique ou de chargé de projet au sein de l'établissement
- exerce des fonctions d'encadrement correspondant à sa qualification, dans les instituts de formation et écoles relevant d'établissements publics de santé qui préparent aux différentes branches des professions infirmières, de rééducation et médico-techniques. Dans ce cas, il prend part en qualité de formateur à l'enseignement théorique et pratique et à la formation des élèves et étudiants et le cas échéant, aux jurys constitués dans le cadre du fonctionnement des instituts ou écoles
- exerce des fonctions de collaborateur de chef de pôle, prévues au huitième alinéa de l'article L 6146-1 du code de la santé publique, lorsque celles-ci ne peuvent être assurées par un cadre supérieur de santé

CADRE DE SANTE



Rémunération brute approximative

Fin de carrière : 743 000 FCFP

Echelon 2 : 403 000 FCFP

Echelon 1 : 372 000 FCFP

(1 an de stage)